

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-2/03

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : ELU Francis

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention.

Le Conseil général a voté, lors de sa séance du 29 janvier 2010, un crédit de 15 000 € au titre du budget primitif 2010, destiné au fonctionnement de diverses associations à caractère culturel ou sportif, au bénéfice des agents du Département. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations ayant présenté une demande.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010, relative au Budget Primitif de l'exercice 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

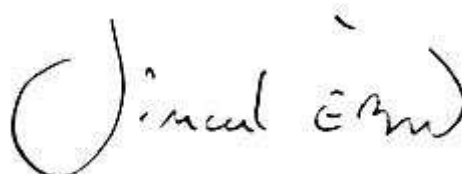
D'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2010 aux associations suivantes :

- Associations à caractère culturel ou sportif (crédits inscrits : 15 000 €)

- Amicale 77 5 000 €
- Association du Personnel de la Préfecture
et du Conseil général de Seine-et-Marne 5 000 €

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ